

Communication de Monsieur Paul Christian Grégoire



Séance du 9 mai 2008



Aux Origines de Clairlieu

Il existe une table des monastères cisterciens écrite entre le 24 juillet et le 1^{er} décembre 1186 par le chantre de l'abbaye de Cîteaux ou l'un de ses assistants. C'est la plus ancienne qui nous est parvenue. La dernière abbaye qu'elle mentionne, celle d'Aberconway au Pays de Galle, est la 479^e abbaye cistercienne. Ces listes officielles avaient leur importance.

Elles étaient la plupart du temps réclamées par les abbés de l'Ordre soucieux de trouver leur place au Chapitre général où ils devaient siéger d'après l'ordre d'ancienneté de leur abbaye. Cet ordre d'ancienneté était déterminé par la date exacte de la fondation de leur maison, celle du jour où l'essaim fondateur prenait possession du domaine qui lui avait été donné.

Ces tables comportent de nombreuses variantes et il a fallu de patientes recherches pour éditer une chronologie exacte des abbayes cisterciennes où Clairlieu figure à la 323^{ème} place.

Reportez vous à la table : vous y lisez : *MCLI Abbatia clari loci*. Or, en 1151 Clairlieu n'existait pas ! La donation de ce domaine aux cisterciens par le duc Mathieu 1^{er} remonte à novembre 1159, et les moines ne s'y sont installés que deux ou peut-être trois ans plus tard. En 1151, cette aventure monastique a commencé 4 kilomètres au SSO, près de Chaligny sur l'ancienne place sidérurgique de Ferrière, dans le vallon de la Carte, petit affluent de la Moselle.

Cette anomalie apparente est au cœur de cet exposé.

Ferrière

Le mardi de la 5^{ème} semaine après Pâques, 8^{ème} jour de mai de l'an 1151, il y a exactement 857 ans (et un jour !) un petit groupe de moines vêtus de gris (on les appelait alors *Frères Gris*) et de convers de brun vêtus officialisaient la fondation de la 323^{ème} abbaye cistercienne en se fixant à Ferrière. Or l'Ordre dans lequel elle s'inscrit n'a pas un demi-siècle d'existence !

Permettez-moi de retracer brièvement les débuts de la prodigieuse épopée cistercienne dont Ferrière est la 323^{ème} fleur. L'abbaye-mère de Cîteaux a été fondée en 1098 par quelques bénédictins de Molesme désireux de suivre la Règle de Saint-Benoît à la lettre. Mais elle végétait depuis une douzaine d'années quand se produisit un véritable coup de théâtre : en avril 1112, un jeune chevalier, Bernard de Fontaine (le futur saint Bernard), se présente à la porte du monastère avec une trentaine de compagnons. Cet événement a suscité un véritable engouement pour la petite abbaye et telle était l'affluence de novices qu'il a fallu trouver une solution de toute urgence. De grandes abbayes, telles que Cluny et Molesme, avaient résolu le problème en prolongeant, si l'on peut dire, leur communauté dans de multiples prieurés. Cîteaux préféra fonder des abbayes autonomes unies à la maison-mère par un statut bien particulier défini dans la Charte de Charité, œuvre de génie d'Etienne Harding, son troisième abbé ; tel est l'Ordre cistercien dans toute son originalité. Le 18 mai 1113 déjà, Cîteaux essaime à la Ferté ; le 14 mai 1114, c'est au tour de Pontigny ; le 25 juin 1115 saint Bernard fonde Clairvaux, trois ans à peine après son entrée au noviciat. Le même jour, quelques frères envoyés au cœur de la forêt de Fresnoy-en-Bassigny (Haute-Marne), reprennent l'ermitage de Moiremont, dont ils changent le nom en Morimond, «mourir au monde» (*Mori mundo*). De fondations en fondations, l'abbaye de Morimond a fini par se trouver à la tête d'un véritable «empire» de 213 maisons, parmi lesquelles Bithaine, sa huitième fille.

L'origine de Bithaine, et celle de Ferrière s'inscrivent dans la foulée des croisades.

Aimon de Faucogney, un seigneur franc-comtois, avait pris la croix à l'appel du pape Urbain II. Capturé par les sarrasins et incarcéré à Béthanie, il avait fait vœu d'édifier un monastère du nom de ce village biblique s'il était libéré. Le 29 avril 1133, il a pu s'acquitter de ce vœu en érigeant sur ses terres l'abbaye de *Bethania* (Béthanie), aujourd'hui Bithaine, dont quelques restes subsistent près de Dombenoît, à 24 km ENE de Vesoul. Au milieu du 12^{ème} siècle, l'abbaye de Bithaine comptait au moins une soixantaine de moines, nombre requis par l'Ordre pour une nouvelle fondation, et elle cherchait à essaimer. La requête d'Etienne son abbé, vint aux oreilles du comte Hugues 1^{er} de Vaudémont, pour

lors en Terre Sainte, où il avait pris la croix en 1146 pour répondre à l'appel de saint Bernard à Vézelay. Il offrit spontanément la place de Ferrière qu'il tenait en fief de l'évêque de Metz, Etienne de Bar (1120-1162), présent lui aussi à la croisade. Pourtant il y avait déjà une multitude de monastères, abbayes et prieurés, en terre lorraine, parmi lesquels sept abbayes de la filiation de Morimond : Saint Benoît en Woëvre fondé en 1132, Vaux en Ornois et Villers-Bettmach en 1133, Beaupré en 1135, Haute Seille en 1140, Ecurey en 1144 et enfin L'Isle en Barrois le 20 avril 1151, 320^{ème} parmi les abbayes cisterciennes ; deux autres abbayes (Flarans et Poblet) ont donc encore été fondées avant celle de Ferrière, la 323^{ème}, 18 jours plus tard ! Etienne de Bar rentra au pays en 1149 et rédigea en bonne et due forme le 8 novembre 1150, la donation de *Ferrière* à l'abbé Guillaume, qui venait de reprendre la crosse de Bithaine :

Nous vous confirmons, écrit-il, la possession de ce domaine appelé Ferrière, dans la juridiction de Chaligny, avec les limites que vous a précisées ledit comte.

Ces limites étaient parfaitement définies, mais elles ne sont pas détaillées dans la charte où d'ailleurs ne figure pas le nom du comte Hugues resté en Terre Sainte, laissant à l'évêque de Metz le soin de rédiger succinctement l'acte de donation. Sans nouvelles de lui, son fils Gérard II avait même repris le titre de Vaudémont et l'administration du comté. Hugues 1^{er} n'est rentré en Lorraine qu'en 1163, et il y est mort le 4 février 1165. Une sculpture le représentant au départ ou au retour de la croisade a été érigée dans le cloître du petit prieuré de Belval (Vosges) où il a été inhumé ; cette sculpture est aujourd'hui au Musée Lorrain (elle est intitulée : «le retour du chevalier»).

Les Frères désignés pour se rendre en Lorraine ont sagement attendu le retour d'une saison plus clémente pour se mettre en route sous la conduite Widric, prieur de Bithaine et désormais leur abbé. Ils sont une douzaine au moins, nombre minimum exigé par l'Ordre pour une fondation et ils sont accompagnés de quelques frères convers.

Le soleil du matin éveille la vallée, le printemps chante au flanc des coteaux et la vaste forêt de Haye se revêt de couleurs ce 8 mai 1151, lorsqu'ils arrivent dans la haute vallée de la Carte où ils déposent quelques manuscrits liturgiques, leurs effets personnels et autres objets de première nécessité dans les installations exigées par l'Ordre sur la place de Ferrière. En effet la législation cistercienne codifiée dans *l'Exorde de Cîteaux* (document de base de remontant au début du 12^{ème} siècle) exige *la construction*, au moins provisoire, *d'un oratoire, du réfectoire, du dortoir, de l'hôtellerie et de la porterie* pour accueillir les pionniers d'une nouvelle fondation.

Les nouveaux venus retiennent pour leur abbaye le nom de *Ferrière*, celui même de la place où ils se sont fixés. Deux autres abbayes cisterciennes seule-

ment portent ce nom : Ferraria, fondée en 1171 en Campanie près de Volturmo, et Ferreira del Panton en Galice, fondée en 1175 pour des moniales (dont je doute qu'elles aient taquiné l'enclume).

Car Ferrière évoque évidemment le travail du fer, mais cette industrie n'y était plus pratiquée en 1150. Apparemment, en reprenant Ferrière, les moines de Bithaine étaient donc tout désignés pour y faire revivre cette exploitation. Or la communauté était à Clairlieu depuis une quinzaine d'années déjà, lorsqu'en 1179 le comte Gérard II octroie aux Frères *le droit de tirer du minerai de fer partout où ils en trouvent dans le domaine comtal et de le transporter dans leurs granges pour le réduire en fer*. Les moines de Clairlieu travaillaient alors dans leurs granges le fer destiné à un usage domestique, à l'outillage de leurs ateliers et à leurs constructions. C'est la seule charte de Clairlieu où il est question de cette industrie. Pourtant la sidérurgie a fait la fortune de plus d'une abbaye (je pense évidemment à Orval, au nord de la Lorraine).

L'Ordre de Cîteaux exigeait encore pour toute fondation un domaine permettant aux moines de vivre du travail de leurs mains. La charte de 1150 ne précise pas en quoi consiste ce domaine, mais les frères venus de Bithaine le connaissaient évidemment avec toute la précision nécessaire et, tant par son étendue que par ses ressources, il répondait pleinement aux exigences de la législation cistercienne. Il s'étendait dans la forêt de Haye, et dans la vallée de la Carte, où il comprenait des terres agricoles, des droits de pâturage et des droits de pêche dans la Moselle.

Quand le comte Gérard II a pris définitivement la succession de son père et quand Pierre de Brixey est monté sur le siège épiscopal de Toul, l'abbé Widric leur a demandé confirmation de la donation d'Hugues 1^{er} comme cela se faisait en pareille circonstance. Ces deux chartes, celle de Gérard et celle de Pierre de Brixey ne sont pas datées. Cependant un examen un peu attentif montre qu'elles ont été rédigées en 1165, par Gérard II, lorsqu'il a pris la succession de son père, et par Pierre de Brixey lorsqu'il a pris celle d'Henri de Lorraine (évêque de Toul de 1126 à 1165).

Donc, peu après la mort de son père le 4 février 1165, le comte Gérard II confirme solennellement la donation de 1150 en l'église de Chaligny, *le peuple y estant assemblé en grand nombre*, précise-t-il :

Qu'il soit notoire à tous présents et avenir que monseigneur Hugues comte de Vaudémont a donné de son vivant à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, à dom Widric abbé de Clairlieu et à ses frères servans Dieu dans le monastère dudit Clairlieu, certaine part et portion du territoire, ban et finage de Chaligny pour y eslever et bâtir une abbaye, le droit de pesche en lui accordant de plus des pescheurs avec un filet bannal et toutes sortes de choses necessaires à la pesche, aussi bien que le droit de pasturage partout le ban dudit Chaligny.

On ne peut être plus clair : Hugues 1^{er} a donné Ferrière *pour y eslever et bâtir une abbaye*, son fils tient à le souligner. Gérard II profite d'ailleurs de cette occasion pour augmenter de ses propres largesses le domaine offert par son père.

Quelques mois plus tard, Pierre de Brixey confirme la remise des dîmes attachées à ce domaine. Le rédacteur de la charte épiscopale reprend en partie les termes du document émis par Gérard II et détaille les limites du domaine forestier cédé par Hugues 1^{er} telles qu'elles avaient été précisées aux moines venus de Bithaine en 1151 :

Nous vous confirmons les dîmes de tout ce dont vous tirez votre subsistance et de tout votre territoire, à savoir :

De la roche qui domine Messein jusqu'à la roche de Tassinières en suivant le chemin de Fraize par la fontaine (source) au dessus de Chavigny,

Et de là, par le chemin descendant par Remenaumont jusqu'à l'ancien monastère de Ferrière,

Et où la rocaille sépare le Bois du Juré de Maruchasnel (Marie Chanois),

Et de là jusqu'à la roche qui domine Chantehu, jusqu'à la vanne du comte où se trouve l'extrémité du ban.

Et de nouveau depuis la roche qui domine Messein jusqu'au gué rocailleux,

Et de là jusqu'à la borne de Hodemont (Houdemont) qui sépare l'alleu du comte et le fief,

Et de cette borne jusqu'au ruisseau en dessous de Villers, qui sépare la terre du comte de celle du duc,

Et depuis le ruisseau jusqu'aux chènevières sous le val d'Amaluth,

Et depuis celui là par le chemin qui sépare le bois de saint Arnoul et de saint Etienne jusqu'à la croix d'Olépré et par Martinval jusqu'au gros hêtre.

Il n'est plus possible dessiner exactement cette *portion du territoire, ban et finage de Chaligny*, mais le nom de certains lieudits cités dans ce document a subsisté jusqu'à ce jour. Ce domaine forestier s'étirait d'est en ouest entre Clairlieu au nord, les villages de Chavigny et de Chaligny au sud. Quant au *val d'Amaluth*, il marquait la limite entre les terres du comte de Vaudémont et celles du duc de Lorraine.

Les Frères ont ouvert aussitôt le chantier de leur abbaye. Ils ont jeté sur la Carte un barrage, pour créer un réservoir d'où les eaux seraient canalisées vers le monastère et ses ateliers. La *Voie de Clairlieu* répertoriée par l'IGN traverse la haute vallée de la Carte à proximité de l'abbaye de Ferrière dont les fondations existent sans doute dans le sous-sol.

Clairlieu

L'abbaye de Ferrière commençait à sortir de terre quand, le quatrième jour de mars de l'an 1159, le duc Mathieu 1^{er} de Lorraine scelle une donation qui va en bouleverser la destinée :

Avec l'accord de Berthe ma femme, écrit-il, Mathieu et Ferry mes fils, et Robert mon frère, j'ai donné à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à Widric abbé de Clairlieu et à ses religieux, l'endroit appelé autrefois Amelum et maintenant Clairlieu, du nom que je lui ai moi-même imposé, pour y établir une abbaye composée de douze moines clercs avec un abbé et autant de frères lais qu'il sera nécessaire ; laquelle abbaye sera érigée en l'honneur de Notre Seigneur Jésus Christ, de la Bienheureuse Mère de Dieu, de saint Jean Baptiste et des apôtres Pierre, Paul et André.

Le texte de cette donation nous est connu par une copie (un *vidimus*) de 1315, car l'original a disparu, aussi le copiste y a-t-il glissé quelques anachronismes sans conséquence : il décrit cet alleu comme si Widric était *abbé de Clairlieu* l'abbaye déjà construite, or en 1159, c'était encore un endroit sauvage envahi par la végétation. Le duc de Lorraine précise -et c'est ça l'important- qu'il a octroyé sa terre d'*Amelum* à l'abbé Widric pour y *établir une abbaye composée de douze moines avec un abbé*. Il s'agit d'établir un monastère à Clairlieu et non d'y transférer celui de Ferrière.

En huit ans d'existence, la communauté de Ferrière s'était certainement développée à l'instar des autres monastères cisterciens de la région et elle était peut-être en mesure d'essaimer (comme Saint Benoît en 1151, Vaux en Ornois en 1144, Villers Bettnach en 1142 et 1148). Certes, entre *Ferrière* et *Clairlieu* la distance est seulement de 4 km. Mais dans le Barrois voisin, l'abbaye de Vaux-en-Ornois (1133) et celle d'Ecurey (1144) ne sont qu'à une douzaine de km. Bien plus, les abbayes champenoises de Trois-Fontaines (1118) et de Cheminon (1137) sont distantes de 4 km et leurs domaines sont mitoyens comme ceux que les moines de Ferrière ont reçu du comte Hugues et de Mathieu 1^{er}.

Or, en 1152, un an après la fondation de Ferrière (je cite) :

Le Chapitre général des abbés (de Cîteaux) décrète que désormais on ne pourra plus construire en quelque lieu que ce soit une nouvelle abbaye de notre Ordre, où y associer une maison d'une autre religion (Ordre). Néanmoins, avec la permission de son père immédiat, un abbé peut déplacer son abbaye en un endroit plus favorable en cas d'«incommodité intolérable» (aliqua incommoditate intolerabili), à condition de respecter une distance d'au moins dix lieues de Bourgogne (environ 40 km) par rapport à une autre abbaye de l'Ordre.

De fait, après quand même sept nouvelles fondations en 1153, ce décret a été suivi d'un léger ralentissement pendant quelques années,

Pierre de Brixey connaissait-il ce décret ? En tous cas, voici ce qu'il écrit en 1176, peu après la mort de Mathieu 1^{er} (il s'agit d'une ancienne traduction de cette charte) :

De pieux frères de ce saint ordre (de Cîteaux), envoyés par l'autorité de leurs saints pères comme jettons de saintes mouchettes pour mellifier, enquerrant très ardemment en nos marches et contrées mansion (maison) congrue à leur conversation ; lesquels, à cette fin peut-être que la constance de leur foi fut éprouvée, ayant choisi et obtenu une terre maigre et sèche commencèrent à y édifier une maisonnette au val qui est sous Chaligny qui a nom Ferrière. Ils ont trouvé une terre dure et sans fruits entourée des cœurs de fer de ceux qui demeuraient autour d'eux. Pour moi, à cause de la sécheresse et stérilité de ce lieu, et surtout pour fuir le hutin (agitation) du peuple d'alentour, ils résolurent de s'en départir, soupirant de parvenir en un lieu désert plus désolé et en une plus vaste solitude.

Accueillant ces vœux, le noble prince Mathieu duc et marchis de Lorraine les prit et reçut en très grande dévotion et les mit bénignement en son alleu, c'est assavoir en un val fort horrible et épineux de la forêt de Heys. Il avait été mû de grande compassion parce qu'ils étaient pauvres d'esprit et qu'ils avaient résolu d'être en exil en un lieu sauvage afin de devenir éternellement compagnons des saints de Dieu,

Alors, ces serviteurs de Dieu prenant de la main du noble prince ce lieu si horrible et dévasté, le remercièrent très humblement, et en peu de temps ils rendirent ce lieu si inhabitable propre et convenable à la demeure des hommes. Car ayant, selon les statuts de leur ordre, extirpé et déraciné les ronces et les épines, ils élevèrent de religieuses habitations, tendant de toutes leurs forces et vertus à parvenir à ce que là ou que paravant souventes fois sonnoient es oreilles des hommes la bray et le hullement des bestes sauvages, en icelluy lieu dores en avant y résonne en pseumes, ympnes et cantiques spirituelles, la mélodie céleste es oreilles des anges. Et ainsi fut édifiée, en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, l'abbaye de l'ordre de Cîteaux appelée Clairlieu par ledit duc, comme elle l'est encore aujourd'hui.

Tous ceux qui se sont penchés sur l'histoire de Clairlieu ont adopté sans discuter cette version des faits. Or l'argumentation de l'évêque de Toul ne tient pas debout. Loin d'être une *terre maigre et sèche*, le vallon de *Ferrière* est abondamment irrigué, notamment par les eaux de la Carte, et il se prêtait bien mieux que Clairlieu à l'établissement d'un monastère. Et puis, il était tentant de mettre en parallèle le nom même de *Ferrière* avec les *cœurs de fer de ceux qui demeuraient autour d'eux* ; en réalité, les habitants de Chaligny ont été pleins de sollicitude à l'égard de ces moines en faveur desquels leur générosité ne s'est

pas ralentie, même après leur installation à Clairlieu. Enfin, *Ferrière* était loin du village et les frères ne devaient guère souffrir du *butin du peuple d'alentour*. On ne peut donc se référer à *l'inconfort intolérable* dont parle le décret du Chapitre général.

D'après J-P Chesneau (revue *Villers au fil des temps*, n° 5)

Il semble bien que cette charte de l'évêque de Toul n'ait été qu'un brillant exercice de style destiné à dégager la responsabilité des comtes de Vaudémont dans l'échec de l'installation d'une Abbaye à Ferrière.

Il parle d'un échec du à la lassitude des moines et à l'insécurité où les laissait la donation d'un domaine mal défini à cause de la trop longue absence du donateur (Hugues de Vaudémont). Il avait pourtant entre les mains la charte où Pierre de Brixey, au seuil de son épiscopat, définit clairement le domaine offert par Hugues 1^{er}. Si ce document *ne laisse pas de l'intriguer*, d'après ses dires, il faut le mettre au compte de la datation tardive -vers 1180- qu'il lui attribue.

En réalité, c'est au décret du Chapitre général de 1152 qu'il faut attribuer l'embarras de l'abbé Widric, la confusion que reflète la documentation de l'époque.

En 1163, Widric s'intitule encore *abbé de Ferrière* (*Gallia Christiana : abduc se dicit abbatem Ferrariae in litteris datis annis 1160, 1163*), Sans doute les bâtiments de Clairlieu n'étaient-ils pas encore en état de recevoir une communauté. Deux ans plus tard, en 1165, c'est à Widric, *abbé de Clairlieu*, que Gérard II confirme la donation de son père Hugues 1^{er}. Et quelques mois plus tard, l'évêque de Toul adresse sa charte *aux frères de Clairlieu, à l'abbé Widric et aux autres religieux y servant Dieu*. Pourtant, d'après la liste abbatiale établie au milieu du 17^{ème} siècle par dom Bichet (abbé de Clairlieu de 1664 à 1689), celui qui tient la crosse de Clairlieu en 1165 s'appelle Jacques ; mais celui-ci a très bien pu être élu abbé à la fin de cette année 1165. Il est en tous cas le destinataire d'une bulle du pape Lucius III datée du 28 novembre 1183. Peu après, il reprend la crosse de Bithaine et une de ses chartes datée de 1184 cite parmi les témoins *Walo, abbé de Clairlieu près de Nancy*. Or le nom de Widric «abbé» revient encore dans plusieurs documents ultérieurs à 1165. En 1174, la *Gallia* lui attribue une vente à l'abbaye de Bonfays et une charte de Beaupré datée de 1183 cite même Widricus, *dictus abbas Ferrariae* ! Y aurait-il eu deux abbés Widric ? D'après Henri Lepage: *il semble permis de supposer qu'il n'y eut qu'un seul abbé du nom de Widric... jusque vers 1183*. Par ailleurs, Hugues 1^{er} en 1150 et Mathieu 1^{er} en 1159 entendaient bien fonder chacun une abbaye et le duc de Lorraine n'envisage nullement le transfert d'une abbaye existante. Deux abbaye paraissent donc avoir coexisté pendant

quelques années : Widric aurait gardé la crosse de Ferrière tandis que Jacques aurait repris celle de Clairlieu. Enfin la formule *Widricus dictus abbas Ferrariae* (dit abbé de Ferrière) de la charte de Beaupré en 1183 pourrait laisser entendre qu'il a renoncé à la charge abbatiale. Le décret du Chapitre général de 1152 a donc fini par s'imposer car la grande charte de 1176 donne à croire que tous les moines se sont finalement regroupés à Clairlieu. C'est une **hypothèse**, certes, mais elle ne manque pas de bases solides.

De toutes façons, avant la fin du siècle le problème était réglé : l'*abbaye de Ferrière* n'existe plus, et la date de sa fondation est reportée sur celle de *Clairlieu* qui devient par le fait même la 323^e abbaye cistercienne. En 1197, Eudes de Vaudémont, pour lors évêque de Toul, doit même contraindre son neveu, le comte Hugues II de Vaudémont, de confirmer les donations de ses ancêtres. Car le cœur n'y est plus, les pionniers venus de Bithaine ne sont plus là et leurs successeurs n'ont plus d'attaches avec *Ferrière*. En 1681, le berceau de la communauté ne fait même plus partie du domaine monastique, si l'on en croit cette

Déclaration signée de D. Bichet, abbé de Clerlieu, par laquelle il paraît qu'à cette date la Vieille Ferrière convertie en bois de futaye était ainsi que les autres propriétés circumvoisines et le droit de Pesche, sorties de sa possession et que l'on ignorait dès lors le titre et l'origine de l'ascensement des fours bannaux de Chaligny.



Reste à savoir pourquoi l'abbaye de *Ferrière* a-t-elle fini par céder la place à celle de *Clairlieu*. Le véritable motif est sans doute à rechercher du côté de Mathieu 1^{er} lui-même. Duc de Lorraine depuis 1138, ses jeunes années avaient été plutôt agitées, mais il s'était assagi avec l'âge et il avait fait de Nancy sa résidence habituelle. Son père, Simon 1^{er}, avait choisi d'être inhumé en 1138 à l'abbaye cistercienne de Stürzelbronn (Moselle) dont il était le fondateur. Pourquoi Mathieu 1^{er} ne ferait-il pas sa dernière demeure à Clairlieu, cette abbaye fondée par lui non loin de Nancy ? D'ailleurs il y est mort le 13 mai 1176. *Après quoi*, écrit Pierre de Brixey, *disant adieu aux misères de ce monde, il entra dans la voie de toute chair ; il mourut, et nous l'ensevelîmes dans ce lieu, avec grands cris et lamentations de tout son peuple, le deux des ides du mois de mai* (14 mai). A-t-il voulu faire de Clairlieu le «Saint Denis» des ducs lorrains ? En tous cas ce projet a échoué, sans doute à cause de son épouse Berthe de Souabe, car la succession de Mathieu 1^{er} au duché de Lorraine n'a pas répondu aux vœux de la duchesse et a provoqué dans la famille ducal une tension qui a duré jusqu'à la mort de cette femme énergique en 1195. Berthe a rejoint son époux à Clairlieu, tandis que les premiers successeurs de Mathieu 1^{er} ont choisi d'être inhumés à l'abbaye de Stürzelbronn à côté de leur aïeul Simon 1^{er}, et

plus aucun membre de la famille ducal n'a été inhumé à Clairlieu. La fameuse charte de 1176 énumère encore les somptueuses largesses que le duc a faites aux moines par testament, cependant, elle ne précise pas *où* les moines ont déposé la dépouille mortelle de Mathieu 1^{er}. Sa sépulture n'était certainement pas dans l'église de l'abbaye, les statuts de l'Ordre cistercien l'interdisaient formellement (*Statuta* année 1152 n° 10 : *nullus, praeter regem sive reginam, sive archiepiscopos et episcopos in nostris sepeliantur ecclesiis*. Id.1157, n° 63 et année 1197, n° 14. Cas de l'abbé de Fontfroide : 1215, n° 31. Ces directives, encore rappelées en 1222, ne tombent en désuétude que dans la seconde partie du 13^e siècle). La tombe de Mathieu 1^{er} se trouvait vraisemblablement dans le cloître. Ses restes et ceux de son épouse seront transférés dans l'église abbatiale au cours du 15^e siècle. Alors Clairlieu leur accordera une sépulture digne de son second fondateur. L'abbé Lionnois l'identifie avec un monument qu'il a vu dans le croisillon sud de l'église :

dans le collatéral à droite, près des degrés qui conduisent de la nef au chœur, pour l'agrandissement duquel on a enfermé deux arcades de ladite nef, on aperçoit un vaste sarcophage de huit à neuf pieds de long, de pierre blanche, et élevé de trois pieds au-dessus du pavé de l'église. Le gisant de Mathieu est sur la table : Sa tête est nue et posée sur un coussin. Son épouse est couchée à sa droite, modestement habillée, ayant la tête couverte d'une toile qui forme plusieurs boucles en tortils, et qui lui pend comme sans art le long des oreilles jusque sur les épaules.

Le Musée Lorrain conserve de rares fragments de ce monument : deux arcatures du sarcophage avec des moines en pleurs, une tête très abîmée (celle du duc ?) et celle en meilleur état de son épouse. Plus tard la tombe ducal a été transférée dans une arcade, à gauche dans le sanctuaire où l'épithaphe commence par ces mots : *ici gît...* Sans doute eut-il été normal d'ériger le sarcophage du donateur de Clairlieu devant le maître autel..., mais il était trop tard : en 1413, Alix de Vaudémont, une lointaine descendante du fondateur de *Ferrière*, avait été inhumée à cette place de choix. Le transfert des restes de Mathieu et de son épouse est donc postérieur à cette date.

Le 4 mars 1159, Mathieu 1^{er} scellait donc en faveur des religieux de *Ferrière* la donation de son alleu d'*Amelum* pour y établir une abbaye. Il en a profité pour changer en *Clairlieu* le nom de cet alleu, certainement à la demande des moines eux-mêmes, car cette initiative était habituellement la leur. *Amelum* est un terme d'origine inconnue, orthographié encore *Ameleu*, *Amélié*, *Amaluth*. Plus tard, c'est devenu *Amer lieu*, dénomination qui convient surtout au ravin de la Sance, le *Val d'Amaluth*, de la charte de 1165, situé en bordure du domaine cédé par le duc.

Au reste, cette clairière envahie par les broussailles et les épines en 1159 paraît bien n'avoir pas toujours été le *lieu horrible et dévasté*, décrit comme tel par Pierre de Brixey en 1176. Des fouilles assez sommaires entreprises à la fin du 19^{ème} siècle entrouvrent d'autres perspectives sur son passé (*Notes sur le territoire et la commune de Villers-lès-Nancy*, manuscrit conservé à la bibliothèque communale, écrit probablement vers 1889 par le Frère Laurent, maître d'école et secrétaire de mairie) :

Il semble qu'une voie ou plutôt une habitation romaine ait existé à Clairlieu. Dans les fouilles pratiquées actuellement sous le sol de la chapelle et des cloîtres de l'abbaye, on a trouvé trois pièces de bronze à l'effigie de plusieurs empereurs romains, et une agrafe en bronze avec pierre enchâssée. A l'endroit où ils (les moines) construisirent le monastère, il devait exister une clairière, puisqu'on trouve en ce même lieu des objets d'origine romaine, mais ils (les moines encore) l'agrandirent considérablement.

De très anciennes sépultures ont été découvertes près de Clairlieu et même, écrit Pierre Trotot (VFT 7) :

Un atelier sidérurgique exista à une époque mal déterminée au lieu-dit les «Cinq fontaines» non loin de Clairlieu. L'archéologue Bleicher y recueillit, à la fin du siècle dernier, des scories de minerai de fer dans le ruisseau qui naît à cet endroit.

Le fer était décidément omniprésent dans les deux sites où se sont implantés les moines de la 323^{ème} abbaye cistercienne, et ils ne l'ont jamais exploité !



En comparaison avec le site de *Ferrière*, le fameux *val d'Amaluth* n'avait rien d'attirant, mais les moines n'avaient pas le choix : un monastère cistercien devait s'élever près d'un cours d'eau, destiné à être canalisé pour servir d'égout et faire éventuellement fonctionner des ateliers. Le seul endroit répondant à ces critères était le ravin situé en bordure de l'alleu. Son étroitesse les a obligés à y encastrier en quelque sorte leurs bâtiments. Ils ont commencé par jeter un barrage à travers du ravin afin de retenir les eaux de la Sance et des Cinq Fontaines, d'en régulariser le débit pour prévenir les risques d'inondation, et les distribuer dans un réseau de canalisations vers les égouts, notamment ceux des cuisines et des latrines. Cette retenue d'eau déplacée dans le *petit bassin peuplé d'un monde aquatique...fait aujourd'hui la joie de tous*, a-t-on écrit, tandis qu'un petit reste des canalisations a été dégagé au nord du monastère pendant les fouilles des années '80.

Une fois choisi l'emplacement du monastère, écrit Marcel Aubert, *on élevait d'abord le mur d'enceinte et les bâtiments réguliers nécessaires à la vie de la communauté, puis la grande église dont l'emplacement avait été réservé dans le plan*

d'ensemble, non loin de la chapelle primitive où le culte était poursuivi jusqu'à l'achèvement du nouveau sanctuaire (L'Architecture cistercienne en France, t I, Paris 1947, p 102).

Pour finir, on remplaçait par des galeries en pierre celles du cloître construites provisoirement en bois à l'ouverture du chantier pour délimiter le préau, plaque tournante des lieux réguliers.

Ce chantier semble avoir été le cadre d'une activité intense en 1179, année où le comte Gérard de Vaudémont accorde aux moines de nombreux droits, entre autres *le chemin qui traverse la vallée de la Vieille Ferrière pour qu'ils puissent y faire circuler leurs troupeaux et leurs chariots ; en ce qui nous appartient au ban d'Ochey, le droit de pâturage, de prendre du bois pour le chauffage et la construction et pour en faire du charbon ; je leur donne également le minerai de fer qu'ils pourront tirer dans notre ban, pour le transporter dans leurs granges et le réduire en fer.*

Sans doute, l'église abbatiale de Clairlieu était-elle alors en travaux.



Cette église n'a guère subi de transformations jusqu'à la Révolution, Quant aux autres lieux réguliers, l'architecte Poirot écrivait en 1791 : *tous ces bâtiments sont fort vieux et la plus grande partie en très mauvais état, ainsi que les murs d'enceinte.*

On lit au titre Bâtiments et visites d'un inventaire du 18^e siècle: *L'époque la plus ancienne et la plus intéressante à rapporter sous ce titre est la reconstruction de Clerlieu vers l'année 1485. A ce terme la guerre qui avoit désolé la Lorraine avoit détruit et ruinée les batimens de cette abbaye et l'on se preparoit a les retablir... c'est le plus antique document que nous ayons sur pareils œuvres. Depuis, quoi qu'il se soit opéré bien des changemens a partir de la tradition de cette maison, que les batimens aient été restrains, l'archive n'offre d'autres preuves de reconstruction que celle d'un dortoir pour le noviciat vers l'année 1709. C'est ce dortoir aujourd'hui habité par MM les Religieux.*

Ces transformations et reconstructions ont été entreprises sur les fondations primitives.

Aucune représentation de cette abbaye ne nous en est malheureusement parvenue. Un croquis pris sur les lieux de l'abbaye ducale de Clairlieu, conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy en donne un plan plus que sommaire. Des bâtiments monastiques, le dessinateur n'a retenu que le cloître, l'église et l'ex quartier des convers. Le pignon de ce dernier forme un angle droit avec

la façade occidentale de l'église. C'est justement la partie de lieux réguliers inaccessibles aujourd'hui.

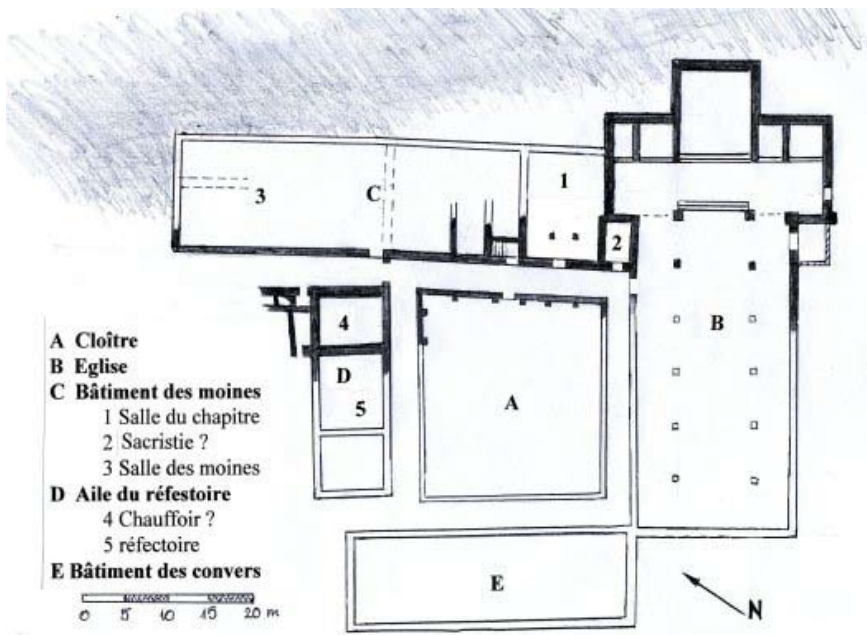
A propos de ces bâtiments, écrit H. Lepage, *on en est à peu près réduit à la description fort peu archéologique que Lionnois a inséré dans son Histoire de Nancy*. L'abbé Lionnois s'intéressait davantage aux sépultures de l'église. Le procès-verbal descriptif rédigé en 1791 par l'architecte Poirot en vue de la vente du monastère comme bien national est beaucoup plus intéressant.

A défaut de plan, écrit Henri Lepage, cette description peut donner une idée de l'aspect que présentait l'abbaye de Clairlieu, avec son église « la plus vaste et la plus magnifique de tout le pays », disent nos historiens, ses bâtiments conventuels et les habitations groupées à l'entour, avec son bois et ses jardins, et l'immense forêt de Heys qui servait comme d'encadrement au tableau.

Les fouilles méthodiques effectuées de 1980 à 1989 par Etienne Louis et le professeur Pierre Pégeot ont confirmé ces descriptions et elles ont inspiré à Etienne Louis cette esquisse qu'il a faite du vieux moutier au cours d'une réunion en mai 1980 :



Toutes ces données m'ont permis dessiner le plan que je vous propose maintenant. Les parties mises au jour par les fouilles sont en noir. Le public peut les voir aujourd'hui dans le parc archéologique où elles ont été stabilisées. J'ai laissé en blanc les parties enfouies sous l'entreprise voisine et le versant de la colline.



L'aventure monastique de Clairlieu continue, mais le temps des origines est désormais révolu et met un terme à ces quelques propos que je vous remercie d'avoir eu la patience d'écouter.